

		CM droit civil - contrats spéciaux	1	ET	Ecrit ou Oral (si moins de 50 étudiants)	1	de 1/4 h à 1h30 (2)	Ecrit ou Oral (si moins de 50 étudiants)	1	de 1/4 h à 1h30 (2)	note/20	OUI	1 an	12		OUI	0	
		EC PPP																
		Langue et terminologie juridique allemande																
		CM Langue et terminologie juridique allemande	20	ET	Ecrit	1	de 1/2 h à 2h (2)	ECRIT		de 1/2 h à 2h (2)	note/20	1h						
		TD Langue et terminologie juridique allemande	16	CC	Ecrit(s) + participation	au moins 1 épreuve écrite (7)	de 1/2 h à 2h (2)				note/20							
		EC Facultative																
		STG Stage (6)		ET	rapport et assiduité	1	xx				bonus (8)	oui	1 an	0,5				
		MATI Initiation à la recherche		ET	travail remis	1	xx				bonus (9)	oui	1 an	0,5				

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- (0). Le présent tableau comporte des options (numérotées 1 à 3) laissées à l'équipe pédagogique. Il est complété par une version annuelle dans laquelle l'équipe fixe les choix, publiée dans le mois qui suit la rentrée.
- (1). Le choix du type d'épreuve est opéré par l'équipe pédagogique. Le cas échéant, l'équipe fixe aussi le nombre d'épreuves.
- (2). La durée de chaque type d'épreuve ouvert pour l'EC est fixée par l'équipe pédagogique.
- (3). Les modalités de contrôle des connaissances en langues sont fixées par l'UFPR Lانساد à Nancy et l'équipe pédagogique à Metz et sont communes à toutes les langues. Les MCC des UE libres sont fixées par les composantes qui les organisent.
- (4). Trois absences injustifiées en TD entraînent la défaillance au TD. Les étudiants sont tenus de faire parvenir leurs justificatifs d'absence à la scolarité dans la semaine qui suit l'absence, sans quoi celle-ci pourra être considérée comme injustifiée. En cas d'absence justifiée à une épreuve écrite de travaux dirigés, une épreuve de substitution sera proposée si cela est matériellement possible pour le chargé de TD. Dans le cas contraire, la note de CC sera neutralisée.
- (6). La durée de l'épreuve Voltaire est fixée par le gestionnaire du site
- (7). Les responsables d'enseignement peuvent majorer la note ou la moyenne des notes de Travaux dirigés jusqu'à 3 points en fonction notamment de la participation orale ou de travaux restitués par l'étudiant. La note de colle ne peut, à elle seule constituer la note de TD.
- 11 En deuxième session ne peuvent être passées que les matières non validées dans les unités non validées

LISTE DES BONUS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCORDEES AUX ETUDIANTS

B2E :

L'attribution d'un bonus de points égal ou inférieur à 5% des points nécessaires à la validation de l'année pour motif « d'engagement étudiant » est possible, sur décision du jury, conformément aux dispositions du relevé d'avis joint validé par les conseils de l'établissement

- (8). **Stage**
Le jury peut attribuer une majoration pouvant aller jusqu'à 0,5 points sur le semestre sous réserve du retour de l'évaluation par le maître de stage et de la validation du semestre.
- (9). **Initiation à la recherche**
Le jury peut attribuer une majoration pouvant aller jusqu'à 0,5 points sur le semestre sur proposition du responsable du module et sous réserve de la validation du semestre.